



1940

EN EURE-ET-LOIR : CHAOS, SOUMISSION ET REFUS



**Eure-
et-Loir**
LE DÉPARTEMENT



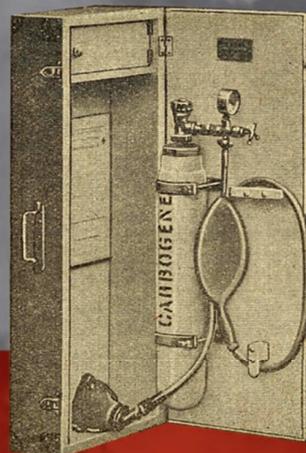
2 LA MISE EN DÉFENSE DU DÉPARTEMENT

Comme les autres départements français, l'Eure-et-Loir avait organisé sa mise en défense dès avant la déclaration de guerre. Connu sous le nom de défense passive, cet ensemble de dispositifs consistait à identifier et protéger les sites pouvant être considérés comme des cibles potentielles par l'ennemi. Les villes de Chartres et Châteaudun furent ainsi jugées stratégiques en raison de leur taille et du fait qu'elles hébergeaient chacune une importante base aérienne, ainsi que les villes de Dreux et Nogent-le-Rotrou. Un réseau d'abris y fut créé, assorti d'un système d'alerte aux populations et de procédures d'évacuation et d'extinction des incendies. La population fut mise à contribution, devant dissimuler toute lumière une fois la nuit tombée, mais également via sa participation aux structures chargées d'encadrer la mise en œuvre de la défense passive (îlots, comités, équipes mobiles de secours...). Ce système avait cependant ses limites : dans les zones non-stratégiques, les maires furent laissés à eux-mêmes pour organiser la défense passive avec des consignes difficiles à appliquer (camouflage des bâtiments les plus visibles de nuit, définition d'abris, creusement de tranchées, protection des écoles...). Le manque de moyens humains et financiers fut aussi régulièrement dénoncé par les personnes chargées d'appliquer la défense passive sur le terrain aussi le système était-il loin d'être pleinement efficient.

La cathédrale de Chartres protégée par des sacs de sable, s.d. – Arch. dép. Eure-et-Loir, 57 Fi 23.



Affiche de la SNCF invitant les voyageurs à masquer les lumières dans les trains, s.d. – Arch. dép. Eure-et-Loir, 5 Num 46 3 (fonds Association des Amis de Bonneval).



Equipements de protection utilisés dans le cadre de la défense passive, s.d. – Arch. dép. Eure-et-Loir, 10 R 145.